

Recherche de financements

Cette fiche technique rappelle quelques bases sur la recherche de financements. Elle évoque quelques pistes à explorer par les associations (document non exhaustif).

L'essentiel

→ Les possibilités de financement : Sponsoring / Mécénat

SPONSORING : Soutien matériel (don en nature) et / ou financier en vue d'en tirer un bénéfice direct. Assimilable à de la publicité.

But : Améliorer la visibilité de l'entreprise

En fonction de l'action soutenue, le nom / logo de l'entreprise apparaît sur les supports de communication et évènements du club.

MECENAT : Soutien matériel (don en nature) et / ou financier sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire

But : Bénéficier d'avantages fiscaux

Les dépenses de mécénat offrent des réductions d'impôts : 60 % des sommes versées (avec pour plafond 0,5 % du CA HT réalisé en France métropolitaine).

Illustration du mécénat

L'entreprise verse 2 000 € au club pour soutenir la formation de jeunes éducateurs.

Le logo de l'entreprise n'apparaît sur aucun support de communication mais elle bénéficie d'avoir fiscal qui s'élève à 1 200 € (60 % de 2 000 €). Le coût réel pour l'entreprise est en réalité de 800 €.

→ Les différentes formes : Don financier / Don en nature

DON FINANCIER : Paiement en argent (espèce, chèque ou virement)

DON EN NATURE : Don de marchandises (coupes, lots, alimentaire, équipement...)

→ Les différentes cibles : Privées / Publiques / Fondations

PRIVEES

Entreprises de la Métropole de Lyon :

<http://www.lyon.cci.fr>

Onglet « *Annuaire des entreprises* »

Entreprises vénissianes :

<http://www.ville-venissieux.fr/Economie/Annuaire-des-entreprises>

A savoir :

La Ville de Vénissieux a signé, en juin 2015, une Charte de Coopération pour renforcer son partenariat avec les entreprises locales. **Dans le cadre de cette collaboration, les entreprises peuvent être intéressées à contribuer au développement du sport à Vénissieux en soutenant le mouvement sportif local dans ses activités et initiatives.**

Quelques entreprises signataires de la Charte de Coopération :

- 6e Sens Global Services (propreté – 14 salariés)
- Aldes (industrie – 1300 salariés)
- Baret (industrie – 49 salariés)
- Capsa (industrie – 15 salariés)
- Carso (industrie – 600 salariés)
- Carbone Savoie (industrie – 120 salariés)
- Carrefour (commerce – 620 salariés)
- Centr'alp (industrie – 200 salariés)
- Descours et Cabaud (négoce en BTP – 280 salariés)
- Iveco bus (transport – 350 salariés)
- Pizzorno (propreté – 250 salariés)
- Serfim (BTP – 900 salariés)
- Renault Trucks (industrie – 2100 salariés)
- Plomberie de l'Arsenal (BTP – 30 salariés)
- Savoie réfractaires (industrie – 140 salariés)
- Cardom (propreté – 35 salariés)
- Casino (commerce – 50 salariés)
- Loxam (négoce en BTP – 10 salariés)
- Spie sud-est (énergie – 300 salariés)
- ERDF (énergie – 75 salariés)
- Charco.net (communication – 5 salariés)
- Groupe Vulcain (automobile – 450 salariés)
- Bosch (industrie – 750 salariés sur l'ensemble du site)
- SPB sécurité (sécurité 100 salariés)
- Lorge (communication – moins de 10 salariés)

PUBLIQUES

Etat :

○ **Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)**

Les subventions accordées au niveau territorial ont pour objet d'aider le développement de la pratique sportive de tous les publics sur tout le territoire, à tous les âges, par le soutien aux projets des associations sportives locales affiliées à des fédérations sportives agréées.

<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Sport/Campagne-CNDS-2016>

Lancement de la campagne : 1^{er} avril 2016

Date limite de retour des dossiers : 29 avril 2016

○ **Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)**

Il a pour objet de contribuer au développement des associations, notamment par l'attribution de concours financiers au bénéfice des bénévoles, élus ou responsables d'activité pour la formation tournée vers le projet associatif et pour la formation liée à l'activité ou au fonctionnement de l'association.

Ces actions sont organisées par les associations en faveur de leurs bénévoles

<http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article1123>

Date limite de retour des dossiers : prochaine session en 2017

Région Auvergne - Rhône Alpes

http://www.rhonealpes.fr/TPL_CODE/TPL_ADM/IDA/181-sport/18-les-aides-de-la-region-rhone-alpes.htm

La Région Auvergne – Rhône Alpes attribue :

- Des aides en faveur des sportifs de haut niveau
- Des aides en faveur des structures sportives de haut niveau

Métropole de Lyon

<http://www.grandlyon.com/services/demande-de-subvention.html>

La Métropole de Lyon attribue :

- des subventions aux associations qui présentent un projet d'intérêt métropolitain, après examen de leur dossier de demande de subvention.

Date limite de retour des dossiers : EN ATTENTE (Année dernière : 15 décembre 2015)

- les dossiers concernant un événement ou une manifestation

Date limite de retour des dossiers : à envoyer 5 mois avant le début de l'événement

FONDATIONS – APPEL A PROJETS

Appel à projet du Fonds de Dotation « Sport et Développement Durable » - Durablement Sport

<http://www.durablementsport.eu/appele-a-projet/lappel-a-projet-durablement-sport/>

En étroite collaboration avec le Comité Départemental Olympique et Sportif, il a pour objet d'aider les associations sportives dans la construction et la mise en œuvre d'un projet associatif, fondé sur les principes du Développement Durable et conforme aux moyens et aux ambitions des parties prenantes.

Il n'impose pas aux associations de se plier à un cahier des charges bien spécifique.

Date limite de retour des dossiers : EN ATTENTE (Année dernière : 30 novembre 2015)

La Fondation du Sport Français – Henri Sérandour

<http://fondation.franceolympique.com/>

Elle soutient, cofinance et labellise les projets innovants, d'intérêts généraux qui correspondent à l'une des cinq thématiques suivantes :

- l'insertion sociale et professionnelle dans et par le sport
- la prévention de la santé par le sport
- la promotion du sport pour les handicapés
- la prévention de la violence et des incivilités en milieu sportif
- le soutien aux sportifs de haut niveau dans leur après carrière sportive

Date limite de retour des dossiers : EN ATTENTE

La Fondation de France – Allez les Filles

<http://www.fondationdefrance.org/article/allez-les-filles>

Le programme « Allez les filles ! » encourage la pratique sportive régulière des jeunes filles de 12 à 25 ans issues des quartiers populaires ou zones rurales isolées. 3 objectifs :

- Encourager la pratique d'un sport hebdomadaire chez les jeunes filles issues des quartiers populaires ou isolés.
- Favoriser leur intégration sociale grâce à un accompagnement pédagogique adapté et une ouverture sur l'extérieur.
- Développer et consolider le lien social avec l'entourage : famille, professeurs, employeurs.

Date limite de retour des dossiers : prochaine session en 2017

En fonction des disciplines pratiquées, les associations peuvent également se rapprocher de leurs fédérations, ligues ou comités pour voir ce qui existe.

Exemple de la Fédération Française de Football

→ Mise en place du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)

<http://www.fff.fr/actualites/1851-534723-le-fonds-daide-au-football-amateur>

→ Les différents retours offerts : Visibilité / Déductions fiscales

SPONSORING → PUBLICITE, VISIBILITE :

→ Logo / nom de l'entreprise sur différents supports de communication :

- Plaquette du club
- Equipements des sportifs (survêtements, maillots...)
- Evènement au nom de l'entreprise
- Site Internet
-

MECENAT → DEDUCTIONS FISCALES :

→ L'association sportive émet un « reçu fiscal » de dons aux œuvres qui permet aux entreprises mécènes de bénéficier de déductions d'impôts.

Modèle de reçu fiscal : <http://www.oms-venissieux.org/documents/recu-dons.pdf>

Pour pouvoir recevoir du mécénat et émettre des reçus de dons aux œuvres, le bénéficiaire (le club) doit répondre aux critères de l'intérêt général, à savoir :

- Exercer une activité non lucrative (l'impartageabilité des bénéfices et des réserves)
- Une gestion désintéressée (L'organisme est géré et administré à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation,...)
- L'utilité sociale
- Ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes

Structuration de la démarche

- Définir les valeurs de l'association sportive
- Trouver des axes communs entre le club et les entreprises
- Création d'une base de données d'entreprises potentielles
- Obtenir le nom du Responsable
- Réaliser et envoyer un Dossier Sponsors aux entreprises ciblées
- Relancer pour obtenir un entretien

Renseignement

Office Municipal du Sport de Vénissieux
22 rue Ethel et Julius Rosenberg - 69200 Vénissieux
04.72.50.00.12
Emeline GIROUD : e.giroud@oms-venissieux.org